

# Contrat de location et conditions de réservation (en 2 exemplaires)

Entre les soussignés :

## Le propriétaire

Maury Jean-Luc  
Le Randonneur  
Saint-pal  
12720 Mostuejous  
Tél-fax : 05.65.62.60.62

et

## Le locataire

Nom et Adresse (complète) :

.....  
.....  
Tél : ..... Mail.....

Le propriétaire loue au locataire qui accepte, à titre de location meublé, les locaux ci-dessous désignés :

Maison de village : nommé « La Grange »  
Adresse : Volte du facteur – Boyne – 12640 Rivière sur Tarn.

Nombre de pièces : 7 pièces

Le couchage est prévu pour un maximum de 8 personnes :

- . 2 chambres avec couchage pour 2 personnes
- . 2 chambres avec couchage pour 1 personne.
- . 1 canapé-lit en mezzanine pour 2 personnes.
- . 2 salles d'eau et 2 toilettes.
- . Dépendances : 1 terrasse avec salon de jardin, un garage, 1 parking privé.
- . Equipement : plaque à gaz, réfrigérateur et bac congélateur, micro-onde, lave-vaisselle, cafetière électrique, télévision, chaine-hifi, lave-linge, sèche-linge, table à repasser, fer à repasser, aspirateur.

Nombre de Personnes : Adultes : ..... Enfant + de 13 ans : ..... Enfant – 13 ans : .....

Durée du séjour :

Dates : Arrivée (à partir de 17 heures)..... Départ (avant 10 heures) : .....

Montant du loyer : .....+ si nécessaire frais annexe (ex : chauffage)

*La taxe de séjour est en sus du tarif de location et sera réglée sur place.*

Acompte de réservation : 30% du montant total du séjour : .....

Dépôt de garantie : 300 € 00

Il sera restitué au départ du locataire, déduction faite des éventuelles détériorations ou de coût de remise en état des lieux.

J'ai lu et accepte les conditions générales de location jointes.

Fait à ..... Le.....

Le locataire :

Le propriétaire :

(1) signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

(Au dos conditions générales de location)

# **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

## **1. RESERVATION-REGLEMENT**

Après avoir pris connaissance des conditions de location et de réservation, des tarifs:

La réservation se fait au moyen du contrat de réservation daté, signé et accompagné de votre règlement. Elle est effective quand vous recevez la confirmation de notre part. Il doit être établi un contrat par séjour. Réservation du samedi au samedi. L'acompte correspond à 30 % du montant global du séjour.

Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

Aucune remise ne sera accordée en cas de départ avant la date prévue, ni en cas d'arrivée différée.

## **2. ANNULATION**

***Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée.***

**En cas d'annulation du séjour :**

**Il vous sera retenu ou il vous restera devoir :**

-Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation : 15 % du montant total de votre séjour.

-Moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation : 100% du montant total de séjour, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.

## **3. DEPOT DE GARANTIE**

Un dépôt de garantie de 300 € est demandé à l'arrivée et est rendue en fin de séjour (départ ayant lieu avant 10 h) si la location est restituée propre et après inventaire du matériel et des locaux. (Nous vous rappelons que l'entretien vous incombe pendant votre séjour). Chaque location est prévue pour un certain nombre de personnes qui ne pourra être supérieur à celui déclaré lors de la réservation. Maximum 8 personnes et pas d'animaux. Sinon, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à la location.

## **4. ARRIVEE-DEPART**

Les arrivées ont lieu à partir de 17 h. Les départs avant 10 h.

Il est nécessaire de nous prévenir en cas d'arrivée différée, passé 24 h la réservation sera annulée.

## **5. RESPONSABILITE.**

Le client s'engage à respecter et à faire respecter le logement par les personnes l'accompagnant, et à occuper les lieux paisiblement, et personnellement, sans excéder le nombre d'occupants prévus dans le contrat, à user des équipements et du matériel laissés à sa disposition en se conformant strictement à leur mode d'utilisation. Et de ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des voisins (tapage, bruit, odeur, fumée ou autre). L'entretien étant à sa charge durant le séjour et devra restituer le logement propre et nettoyé.

## **6. ASSURANCE.**

Il devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.